

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 8 juillet 2025**

Délibération n° 2025-07-24

Objet : Décision modificative n°3 au budget primitif principal 2025

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU,
Madame Maryse ARTHAUD, Madame Muriel BETEND, Madame Virginie DEMARS,
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Laure GUYONVARH,
Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Antoine PELCE.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu
GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s :

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Agathe FORT, Monsieur Jean-Joseph
PARRIAT, Monsieur Nicolas BOILLOUX,
Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY.

Mesdames, Messieurs,

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster dans le budget principal 2025
les dépenses liées au projet Archipel.

Budget Principal	Montant	Imputation
Chapitre 012 Dépenses	- 10 000 €	64111
Chapitre 65 Dépenses	+ 10 000 €	65748

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver la présente décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 10 juillet 2025

Le Président

Cédric Van Styvendael

